

PROCÈS-VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 13 NOVEMBRE 2017

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 13 novembre 2017 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sont présents les Conseillers(ère) Danielle Lamontagne, Sylvain Lavoie, Roger Heath, Fernando Sanchez et Anthony Laroche, formant quorum sous la présidence de la mairesse Françoise Bouchard. Absent : le Conseiller Teddy Chiasson.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-11-13/165

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

2017-11-13/166

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 octobre 2017.

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2017-11-13/167

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'octobre et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

PROCÈS VERBAUX

6.0 RAPPORTS

6.1 **Comités externes :**

1) MRC :

- Compte-rendu de la mairesse Françoise Bouchard :
- La MRC a été désignée comme organisme de surveillance dans le cadre du Fonds de dotation en faveur de Conservation Nature du Canada (CNC) lors de la donation à Forêt Hereford de la propriété forestière de Tillotson.
- Un nouveau fond d'appui au rayonnement des régions (FARR) dégage des fonds pour des projets d'envergure régionale. Un montant de 200,000 \$ est récupérable pour la MRC de Coaticook. Deux projets ont été retenus soit 140,000\$ pour l'aménagement et l'amélioration de sentiers et d'abris pour le mont Hereford et 60,000\$ pour le parc Découverte Nature.
- Le budget de la MRC va avoir une augmentation de 3.3%, donc les quotes-parts 2018 augmenteront en conséquence.

2) Régie des déchets :

- Le Conseiller Fernando Sanchez suivra une formation web en lien avec la gestion des matières résiduelles. 1^{re} rencontre à la Régie des déchets est à venir.

3) TCCC :

- Le Conseiller Anthony Laroche fait un rapport de la dernière rencontre de la Table de Concertation culturelle.
- Une liste de paysages et de bâtiments patrimoniaux sur le territoire de Dixville sera dressée. Le conseil devra choisir parmi la liste, quelques-uns à prioriser pour les mettre en valeur.

4) Coop de solidarité :

- Compte-rendu de la Conseillère Danielle Lamontagne.
- Des bêta-testeurs ont été choisis parmi les membres pour faire l'essai du dépanneur intelligent et de prendre en note les problèmes qui surviennent.
- Assemblée générale à venir pour faire part aux membres de l'urgent besoin d'augmenter les revenus.
- Possibilité d'un brunch de Noël le 2 décembre.

6.2 **Services internes :**

1) Voirie, aqueduc, égout :

- Rapport de l'inspecteur municipal.
- Remplacement de la conduite d'eau à la patinoire.
- Gravier sur le chemin Prescott.

6.3 **Suivi des dossiers et rapport du directeur général :**

- 1) Le 9 novembre : vente pour taxes impayées à la MRC.
- 2) CCU et réunion de travail prévue le 30 novembre prochain.
- 3) AGA comité des loisirs Dixville : jeudi le 16 novembre.
- 4) Préparation du budget 2018.
- 5) Réunion avec un promoteur concernant les mini-maisons.
- 7) Acceptation du Ministère pour la modification des règlements d'emprunt R-190-17 et R-191-17 (bassin de taxation).

PROCÈS-VERBAUX

6.4 **Rapport de la mairesse :**
Aucun.

6.5 **Rapport du comité consultatif d'urbanisme :**
Aucun.

7.0 **TRÉSORERIE :**

7.1.1 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

2017-11-13/168

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 7200 à 7255 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 138 832.05 \$.

7.2 **ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

7.2.1 **SUBVENTION POLITIQUE FAMILIALE**

2017-11-13/169

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'accorder la somme de :

- 200 \$ à Jessica Côté et Louis-Charles Dubé, 2^e enfant
- 300 \$ à Véronique Côté et Stéphane Cloutier, 4^e enfant
- 300 \$ à Alexandra Charland et Éric Madore, 3^e enfant
- 100 \$ à Maxim Brouillet, 1^{er} enfant.

Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.2 **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

2017-11-13/170

ATTENDU QUE

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

PROCÈS VERBAUX

- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

7.2.3 CHOIX DE LA FIRME D'INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS DE LA RÉFECTION DES TRONÇONS T1 ET T2 (CH. PARKER) SELON LE PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

2017-11-13/171

CONSIDÉRANT la subvention de la TECQ 2014-2018 d'un montant de 588 000\$;

CONSIDÉRANT que les tronçons T1 et T2 sont priorisés par le plan d'intervention des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que trois firmes d'ingénierie ont été appelées à soumissionner pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux prévus;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels suivantes : CG3M consultants à 13 000\$, EXP. à 13 350\$ et Avizo à 15 250\$;

PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de CG3M consultants à 13 000\$ plus taxes. Ces frais seront remboursés par le programme de subvention TECQ 2014-2018. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

2017-11-13/172

7.2.4 SOUPER DE NOËL DE LA MRC DE COATICOOK

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité de défrayer les coûts de participation des membres du conseil et du personnel désirant assister au souper de Noël de la MRC au montant de 55\$ par personne. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.5 FORMATIONS AUX ÉLUS : «COMPORTEMENT ÉTHIQUE» ET « RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLU »

Remis à la prochaine séance du conseil.

2017-11-13/173

7.2.6 FORMATION ADMQ «LES IMPACTS DE LA LOI 122 SUR LE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL»

CONSIDÉRANT l'ampleur des changements découlant de la loi 122 ainsi que les cours de perfectionnement offerts ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à s'inscrire à la formation de deux jours à Sherbrooke, les 24 et 25 janvier 2018 sur « Les impacts de la loi 122 sur le travail du directeur général » au coût de 522 \$ plus taxes. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

2017-11-13/174

7.2.7 ASSURANCES 2018 À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de la MMQ de mettre à jour la police d'assurance de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'explication de la clause de règle proportionnelle;

CONSIDÉRANT l'offre d'ajout de certaines protections additionnelles ;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité de refuser les ajouts proposés par la MMQ pour le contrat d'assurance 2018.

PROCÈS VERBAUX

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018

2017-11-13/175

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité que le calendrier proposé pour les séances ordinaires de l'année 2018 soit accepté, c'est-à-dire le premier lundi de chaque mois à 19h00 au bureau municipal, à l'exception du :

- Lundi 15 janvier
- Mardi 3 avril
- Mardi 3 juillet
- Mardi 4 septembre.

8.2 HORAIRE DU BUREAU DE POSTE DE DIXVILLE

2017-11-13/176

CONSIDÉRANT les récents changements des heures d'ouverture du bureau de Poste Canada à Dixville ;

CONSIDÉRANT que la municipalité, dans sa résolution numéro 2016-12-05/191, avait demandé un horaire précis qui répondait davantage aux besoins de l'ensemble des citoyens de Dixville ;

CONSIDÉRANT que le récent changement d'horaire ne respecte aucunement la proposition de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité de demander à Poste Canada :

- De modifier les heures selon la résolution ci-haut mentionnée. C'est-à-dire les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 11h à 13h et de 15h à 17h. Les mercredis de 11h à 13h et de 15h30 à 17h30.
- Que les cases postales à l'intérieur du bureau de poste soient accessibles 24 heures sur 24 ou fournir gratuitement la clef d'accès aux cases postales pour chaque citoyen usager.
- De faire parvenir cette résolution aux personnes suivantes : M. Jean-François Houle, chef de zone locale à Coaticook, M. Deepak Chopra, PDG de Postes Canada, Mme Carla Qualtrough, ministre responsable de Postes Canada et Mme Marie-Claude Bibeau, députée de Compton-Stanstead.

Le Conseiller Fernando Sanchez déclare son intérêt particulier et ne participe ni aux délibérations, ni au vote.

PROCÈS-VERBAUX

- 2017-11-13/177
- 8.3 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE AU COMPTE BANCAIRE DE LA CIBC ET CHANGEMENT DE TITULAIRE DE LA CARTE VISA
- CONSIDÉRANT** que la Mairesse, ou en son absence, la personne désignée par le conseil pour agir à titre de remplaçant de la Mairesse et du directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, l'adjointe administrative, sont autorisés à signer auprès de la CIBC toutes transactions pour et au nom de la Municipalité ;
- CONSIDÉRANT** les changements au conseil municipal suite aux élections ;
- IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à modifier les titulaires de la carte visa CIBC et les signataires à la Banque Canadienne impériale de Commerce comme suit :
- Mairesse : Françoise Bouchard
 - Maire adjoint : Roger Heath
 - Directeur général : Sylvain Benoit
 - Adjointe administrative : France Lafaille

 - Titulaires de la carte visa CIBC: Françoise Bouchard
Sylvain Benoit.
- 2017-11-13/178
- 8.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU MAIRE REMPLAÇANT À LA MRC
- CONSIDÉRANT** que le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant ;
- IL EST PROPOSÉ** par la Conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité :
- De** désigner le Conseiller Roger Heath à titre de maire suppléant.
- De** désigner le Conseiller Anthony Laroche à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste.
- De** transmettre copie de la présente résolution à la MRC pour l'en informer.
- 2017-11-13/179
- 8.5 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE
- CONSIDÉRANT QUE** *la Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Dixville désire assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens contre les sinistres ;

PROCÈS VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, ce sont les municipalités qui sont les autorités responsables de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dixville a déjà un *Plan de sécurité civile*, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur ;

CONSIDÉRANT QU'UN *comité municipal de la sécurité civile*, doit être nommé pour soutenir la démarche d'implantation et de maintien du plan prévue au plan pour les prochaines années, et ce, par suite des élections municipales de novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat d'implantation et de maintien en sécurité civile au *Comité municipal de la sécurité civile de la municipalité de Dixville*;

De nommer les membres du comité comme suit : Françoise Bouchard, mairesse, Teddy Chiasson, Danielle Lamontagne, Sylvain Lavoie, Roger Heath, Fernando Sanchez et Anthony Laroche, conseillers(ère), Sylvain Benoit, directeur général et Thomas Lepitre, représentant de la communauté et inspecteur municipal.

Et que copie de cette résolution soit transmise à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie.

8.6 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner un conseiller qui agira à titre de représentant auprès de la régie des déchets ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de nommer le Conseiller Fernando Sanchez comme représentant de la municipalité de Dixville à la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook.

PROCÈS-VERBAUX

- 2017-11-13/181
- 8.7 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DES INCENDIES
- CONSIDÉRANT** que le conseil doit désigner un conseiller qui agira à titre de représentant auprès de la régie des incendies ;
- IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité de nommer le Conseiller Anthony Laroche comme représentant de la municipalité de Dixville à la Régie intermunicipale des incendies de la région de Coaticook.
- 2017-11-13/182
- 8.8 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU DOSSIER FAMILLES ET AÎNÉS
- CONSIDÉRANT** que le conseil doit désigner un conseiller qui agira à titre de représentant au sein du comité familles et aînés ;
- IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de nommer la Conseillère Danielle Lamontagne comme responsable du dossier « familles et aînés ».
- 2017-11-13/183
- 8.9 DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES CANDIDATS SUITE AU PROCESSUS ÉLECTORAL
- Tous les candidats aux élections du 5 novembre 2017 ont déposé leur liste des donateurs et rapport de dépenses.
- Le directeur général est autorisé à faire parvenir ces listes au DGEQ.
- 9.0 AVIS DE MOTION
- Aucun.
- 10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT
- Aucun.
- 11.0 AFFAIRES NOUVELLES
- Aucune.
- 12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- Aucune.

PROCÈS VERBAUX



2017-11-13/184

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h25.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.